

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, BOURGOIN, VALENCE, etc.

Secrétaire général : M. J. FIASSON, 48, rue Tête-d'Or, Lyon 6^e.
Trésorier : M. A. PONCHON, 30, rue Malesherbes, Lyon 6^e.

SIEGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet, 6^{me} (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises	400 francs
	C. C. P. Lyon 101-98 { Etranger	600 —

PARTIE ADMINISTRATIVE

AVIS DU TRESORIER

Au moment de la réception de ce quatrième Bulletin de l'année, le Trésorier insiste pour que les Sociétaires retardataires règlent, sans nouveau délai, leur cotisation de 1950. Ils éviteront ainsi d'avoir à payer 100 francs de frais de recouvrement et faciliteront grandement le travail de Trésorerie.

ORDRES DU JOUR

N. B. En raison des fêtes de Pâques, nous avons dû apporter quelques modifications au calendrier de nos réunions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mardi 11 Avril, à 20 h. 15

Admission de :

Mme Juliette MONROCHER, 12, rue Littré, Roanne, parrains MM. Card et Larue.
— Mlle Adèle VARAMBON, rue Eugène Sue, Roanne, parrains Mmes Fontaine et Pascal. — M. BIARD, 78, boulevard des Etats-Unis, Lyon, parrains MM. Lacaze et Pouchet.

Questions diverses.

SECTION ENTOMOLOGIQUE : Mercredi 12 Avril, à 20 h. 15

D^r F. GUIGNOT : Sur la systématique des *Dineutus* (Col. *Gyrinidae*).

D^r J. BECHYNE : Eumolpides nouveaux de Madagascar. (Col. *Phytophaga*).

Présentation d'insectes. — Questions diverses.

SECTION BOTANIQUE : Samedi 15 Avril, à 17 heures

M. COQUILLAT : Simples réflexions sur l'utilisation économique de la floraison.
Présentation de plantes. — Questions diverses.

répandue ou celle dont l'aire géographique est la plus étendue, sous la réserve que son épithète spécifique puisse s'adapter à l'ensemble sans grave contradiction. C'est seulement dans le cas où le doute persisterait sur la forme à laquelle la priorité devrait être accordée que le nom le plus ancien serait adopté.

4. — Addition à l'art. 48 relatif au transfert d'une espèce dans un autre genre :
Lorsque ce transfert a pour résultat de faire disparaître de la nomenclature un nom de genre très ancien (exemples : *Phellandrium*, *Clinopodium*), ce nom doit de préférence être transféré en qualité d'épithète spécifique dans le nouveau binôme.

5. — Addition à l'art. 51 relatif aux exceptions à faire aux règles précédemment adoptées :

Chacun doit se refuser à admettre un nom dans les cas suivants :

3°) Quand il est basé sur une monstruosité.
Ajouter : ou sur une erreur.

Présenté à la Section Botanique en sa séance du 11 Février 1950.

RESULTATS DES FOUILLES DE LA GROTTTE DE CHALLES (Savoie) (Individus de race pygmoïde de l'époque du Bronze)

par le D^r Pierre MOREL.

Au-dessus de la station thermale de Challes-les-Eaux se dresse une petite montagne nommée Mont Saint-Michel. Vers 1850, on découvrit sur son flanc occidental, une grotte, que le D^r CARRET, de Chambéry, explora à trois reprises pendant l'été 1873. Il fut assez heureux pour ramener au jour un grand nombre d'ossements ou de fragments d'os humains. Il les étudia patiemment, avec un esprit d'observation poussé et un compte rendu de ses travaux parut dans le tome XIV des « Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ». Nous eûmes l'idée de reprendre les fouilles en 1943, dans cette grotte tombée dans l'oubli et nous avons poursuivi nos recherches jusqu'en 1949.

DESCRIPTION DE LA GROTTTE DE CHALLES :

La grotte n'est en réalité qu'une simple faille produite à l'intérieur du Mont Saint-Michel par un bouleversement géologique et que les eaux de ruissellement, particulièrement actives dans ce terrain calcaire de la région, ont organisée par la suite. La grotte connue de CARRET, et qui est celle que nous avons fouillée de 1943 à 1949, s'ouvre par une ouverture étroite qu'il faut franchir en se baissant ; elle se continue par un couloir descendant, orienté vers la droite, peu humide, à température tempérée. Puis un œil de bœuf étroit, régulièrement arrondi, aboutit à une portion ascendante, trois fois plus longue que la première, humide, à parois revêtues de dépôts calcaires qui tombent sur les côtés comme de grands rideaux blancs.

La largeur des deux portions est toujours étroite, dépassant rarement un mètre. La grotte monte ensuite par palliers successifs et aboutit à une petite plateforme, longue de quatre mètres. Puis les parois vont en se resserrant pour former une fente étroite et élevée, remplie de pierrailles, que le D^r CARRET (et nous-mêmes pendant 6 ans) n'avait pu franchir.

En examinant le plancher de la grotte, on s'aperçoit qu'il est constitué par de gros rochers éboulés, coincés dans les parties étroites de la fente. L'eau, en accumulant peu à peu les graviers, l'argile, les débris de toutes sortes, a colmaté les interstices, tout en laissant çà et là des

anfractuosités assez profondes. Le véritable plancher ne peut s'apercevoir que par places, mais semble bien avoir une direction moins ascendante que le plancher apparent.

Les ossements humains ont été trouvés dans toutes les parties de la grotte, aussi bien dans l'argile de la plateforme terminale que dans la première portion ascendante, avec une densité décroissante en allant du fond à l'ouverture.

En Septembre 1949, nous avons essayé de déblayer la fente terminale, car nous avons bien l'impression que, vue la densité importante d'os humains trouvés en bon état à cet endroit, l'origine où le point de départ de ces ossements devait se trouver tout près. Mais, malgré un déblaiement pénible, l'exiguïté de la fente ne pouvait permettre le passage à un homme. Aussi, en partant de plus loin, et en s'élevant en ramonage, puis en opposition, nous avons vu qu'à une hauteur de 8 mètres la fente s'élargissait suffisamment pour pouvoir continuer. Nous sommes ainsi parvenu au-dessus d'une petite salle minuscule, située derrière la fente terminale, mais où il était impossible de descendre. Puis en avançant toujours, nous sommes parvenus à prendre pied sur une sorte de pont d'éboulis et là, nous découvrons une ouverture de quelques centimètres qui laissait passer un courant d'air vif. Cet orifice agrandi au burin et au marteau nous permit de pénétrer dans une nouvelle grotte, inconnue jusqu'alors. Cette grotte beaucoup plus spacieuse que la première s'élève rapidement, en une pente continue de 45 à 50° ; le fond est constitué par le fond de la diaclase qui avait formé la première grotte. Après une ascension de 70 mètres, on aboutit à une petite salle terminale remplie d'alluvions et de fin gravier, amenés par une cheminée verticale et infranchissable. Là, on est tout près du sol, comme l'indique la température plus élevée, des racines d'herbes, et de nombreux squelettes de taupes. Signalons que dans cette deuxième grotte nous n'avons trouvé aucun ossement humain, ni animal, mis à part les restes de taupes de l'extrémité supérieure.

LES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES DE LA GROTTÉ.

1°) *Le talus d'ouverture.*

Lorsque le D^r CARRET étudia la grotte pour la première fois, celle-ci était presque entièrement fermée par talus d'éboulis fait de terre mélangée à des cailloux roulés, des blocs anguleux, des débris de morceaux de bois tombant en poussière, des fragments d'ossements.

Nous avons creusé plus profondément jusqu'au seuil primitif de la grotte et à trente centimètre de profondeur, nous avons trouvé de nombreuses traces de foyers, quelques restes animaux (renard, lièvre) et des petits fragments de poteries grossières, rougeâtres et faites à la main. Cette obstruction de la grotte a été évidemment faite intentionnellement.

2°) *Etude des ossements humains.*

Plus heureux que nous, le D^r CARRET a pu trouver de nombreux os longs en assez bon état qui lui ont permis de calculer la taille des hommes de Challes grâce aux tables de mensuration de KRAUSE et d'ORFILA. Les mensurations respectives des membres supérieurs et inférieurs ont abouti à une taille moyenne de 1,437 m., donc représentant environ les 6/7 d'une taille moyenne actuelle.

Pour notre part nos mensurations ayant porté sur deux radius, ont

abouti à une taille de 1,504 m. Des mensurations partielles portant sur les segments des membres supérieurs et inférieurs ont abouti aux conclusions suivantes :

- l'avant-bras était relativement plus long que le bras ;
- la jambe était relativement plus longue que la cuisse ;
- petite taille relative des mains et des pieds.

Tous les ossements en bon état que nous avons trouvés et qui se montent à 109 indiquent une taille excessivement petite. Les vertèbres sont minuscules, à peine plus grandes que celles d'un enfant de 10 ans. Les côtes frêles et à faibles insertions musculaires indiquent un thorax étroit et allongé.

Les ossements crâniens en très mauvais état de conservation ne permettent pas une étude très complète, mis à part un crâne féminin trouvé par le D^r CARRET. Nous n'avons pu le retrouver à Chambéry et nous donnerons ici les conclusions de cet auteur.

- Diamètre bi-pariétal : 131 millimètres.
- Diamètre occipito-frontal : 170 millimètres.
- Indice céphalique : 77,06 (c'est-à-dire à la limite de la mésencéphalie et de la dolichocéphalie).
- Front droit, étroit et élevé. Bord orbitaire long et saillant.
- Mâchoire inférieure large, à menton bien dessiné, sans prognathisme.

Les dents que nous possédons sont au nombre de 40 : toutes en excellent état, elles ne présentent aucune trace de carie, mais par contre sont souvent fortement usées. Elles ne présentent pas de cuspide pathologique, ce sont toutes des dents d'adulte ¹.

Nous avons étudié et présenté à la Société en 1947 une demi mâchoire supérieure dont l'arc dentaire présentait une parabole parfaite mais à diamètre transversal large, permettant de déduire que la face était plus large et plus aplatie dans le sens antéro-postérieur que chez la race blanche et rappelant un peu le faciès esquimoïde. Les molaires sont en ordre parfaitement décroissant et leurs indices s'approchent toujours des indices actuels.

Le D^r CARRET avait voulu trouver aux os découverts une certaine ressemblance avec les singes anthropoïdes d'une part, et avec la race esquimoïde de Chancelade d'autre part. Il est facile de réfuter ces arguments en étudiant les ossements, qui mise à part leur taille, ressemblent parfaitement aux ossements actuels ; enfin la dolichocéphalie marquée de la race de Chancelade, les molaires en ordre croissant, la charpente robuste ne permettent pas de soutenir longtemps la comparaison.

3°) *L'industrie.*

Elle est très pauvre et n'est représentée que par une moitié de hache en bronze trouvée vers le milieu de la grotte. Un fragment de coquillage marin (*Halotis*) trouvé vers le fond a dû appartenir à un collier.

4°) *Nombre d'individus.*

En réunissant les ossements trouvés par le D^r CARRET et nous-mêmes nous pouvons conclure à la présence certaine d'une dizaine d'individus dans la grotte et vraisemblablement davantage. En dénombrant les épiphyses incomplètement soudées, on peut penser que trois individus,

1. Nous remercions le D^r F. DE MOURGUES qui a bien voulu se charger de l'étude des dents.

au moins, sont morts entre 15 et 25 ans. Les empreintes des granulations de PACHIONI trouvées sur plusieurs parietaux indiquent également la présence de vieillards.

CONCLUSIONS.

L'étroitesse de la grotte, son humidité, l'impossibilité de faire du feu, l'absence de débris culinaires et d'industrie vont contre l'hypothèse d'un habitat de la grotte. D'après la fragmentation et la dispersion des ossements, on voit que les squelettes ont été enterrés au fond de la grotte et ont été entraînés peu à peu par l'écoulement de l'eau venue de la grotte supérieure. Il s'agirait donc d'une sépulture remontant à l'époque du Bronze ¹. Les cadavres ont dû être enterrés dans la petite salle située derrière la fente terminale au-dessus de laquelle nous sommes passés sans pouvoir y descendre, puisque nous n'avons plus trouvé d'ossements en amont.

Il faut noter, et c'est ce qu'avait déjà fait fort justement le D^r CARRET, qu'un grand nombre d'ossements présentaient des traces de coloration variant du brun-rouge au rouge cerise, identiques à celles laissées par le feu. Le D^r CARRET, a été conduit à l'hypothèse d'un décharnement périsépulchral qui cadrerait bien avec les coutumes mortuaires de l'époque du Bronze.

A proximité de la grotte (300 mètres en ligne droite), fut trouvée autrefois par MM. FIVEL et Laurent RABUT une éminence où l'on retrouve les débris d'une enceinte fortifiée de l'époque du Bronze, et l'on peut concevoir facilement que si cette partie du Mont Saint-Michel a été habitée en permanence à cette époque par une tribu, celle-ci pouvait bien enterrer ses morts dans la seule grotte située à proximité.

Les trois crânes et les ossements, de l'époque du Bronze également, trouvés à Grésines, près du lac du Bourget, présentent de nombreuses analogies avec les ossements de Challes, ainsi qu'un autre crâne découvert ultérieurement au même endroit et qui se trouve actuellement au Musée d'Aix-les-Bains. Cependant la taille des hommes lacustres du Bourget était beaucoup plus élevée.

Enfin la thèse de doctorat de science de Marguerite DELLENBACH : « Les hommes préhistoriques des régions alpines », montre que la rive gauche du Rhône, et en particulier le département du Vaucluse a donné des races préhistoriques qui sont allés s'enfoncer dans les vallées alpines. Or nous trouvons là des hommes à la limite de la mésencéphalie et de la dolichocéphalie, de stature médiocre (1,54) que l'on peut considérer comme les descendants du type Langerie-Chancelade. Cela expliquerait les quelques ressemblances somatiques existant entre la race de Chancelade et les hommes de Challes, par l'intermédiaire des hommes de la vallée du Rhône, tandis que de son côté, la civilisation franchissait les étapes du Néolithique.

Cependant cet argument est bien faible, si l'on considère les millénaires qui séparent le Magdalénien de l'époque du Bronze et la taille minuscule des hommes trouvés dans la grotte de Challes (fait qui, à notre connaissance, n'a jamais encore été signalé à l'époque du Bronze) s'expliquerait mieux par une anomalie ayant porté sur une famille ou une tribu.

Présenté à la Section Générale en sa séance du 18 Février 1950.

1. Il y a le fait également que la grotte fut trouvée obturée volontairement.